



PRÉFET
DE LA MANCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

Manche

Unité paysagère

6

La côte basse, rocheuse et
maraîchère du Val de Saire



Sommaire

	Pages
Introduction	3
■ Contexte	3
■ Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001	4
Caractéristiques de l'unité paysagère	6
■ Structure paysagère n° 1 : la bande littorale basse et rocheuse	6
■ Structure paysagère n° 2 : la basse plateforme maraîchère	10
■ Matériaux et architecture	12
Qualification de l'unité paysagère	15
■ L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement	15
■ Les éléments structurants et ponctuels reconnus	15
■ L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias	17
Les dynamiques paysagères à l'oeuvre	21
■ Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes	21
■ Les enjeux relevés par les ateliers publics	25
■ Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues	25
Atouts / faiblesses / opportunités / menaces	26
■ Atouts et opportunités	26
■ Faiblesses et menaces	26
Communes concernées en tout ou partie	27



Barfleur

Dans le présent document, les termes employés pour désigner des personnes sont pris au sens générique ; Ils ont à la fois la valeur d'un féminin et d'un masculin.

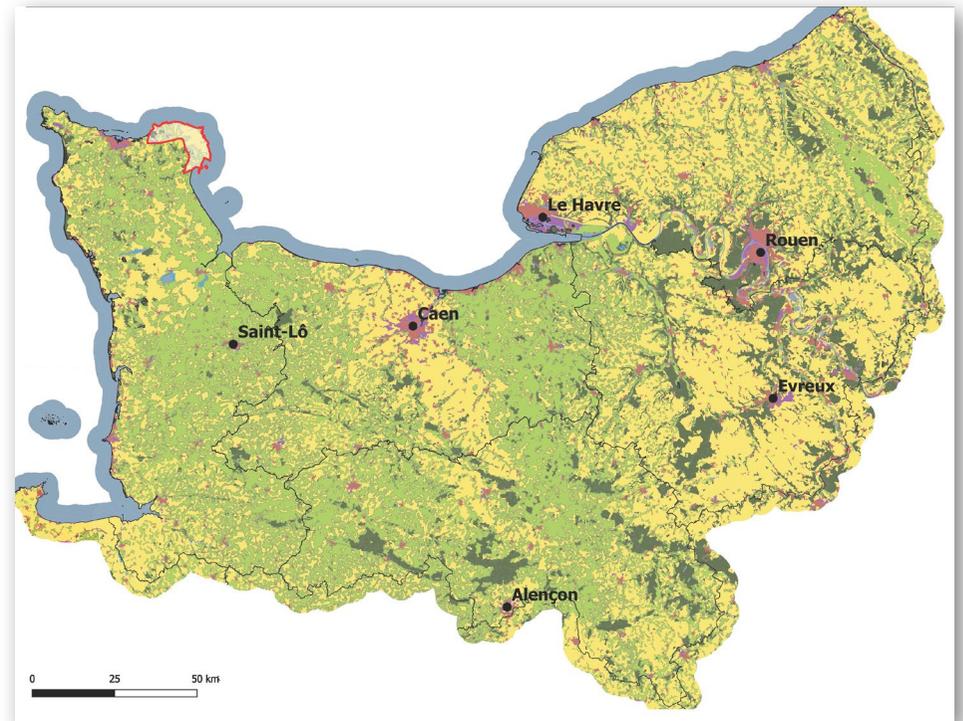
Photo de couverture :
Le port du cap Lévi à Fermanville

Introduction

Contexte

L'unité paysagère de « La côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire » constitue la pointe nord-est de la Manche. Sa plaine littorale sableuse et rocheuse contraste avec la côte escarpée de la péninsule de la Hague, située à l'opposé du nord Cotentin.

L'ensemble propose un paysage plan, largement ouvert, dans lequel l'horizon marin se découvre ponctuellement au détour d'une route, qui s'étend de 500 mètres à 2 kilomètres du pied du plateau du Val de Saire qui la domine d'une centaine de mètres, jusqu'à la mer.



Localisation de l'unité paysagère de la côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire au sein de la région Normandie.

Évolution de l'unité paysagère depuis l'atlas des paysages de 2001

L'atlas de 2001 proposait un découpage morcelé en 3 petites unités paysagères littorales et rétro-littorales :

- la côte septentrionale du Cotentin (27) ;
- la côte du Val de Saire (26) ;
- le bas Val de Saire : une campagne légumière (25).

L'actualisation de l'atlas propose de regrouper ces différentes unités en un nouvel ensemble nommé « La côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire ». Cette unité comprend deux structures paysagères :

- la bande littorale basse et rocheuse (a) ;
- la basse plateforme maraîchère (b).

Cette organisation repose notamment sur les perceptions des participants aux ateliers qui décrivaient, dans un premier temps, la côte sauvage basse et rocheuse, puis le Val de Saire légumier, dont le mode de production agricole marque fortement les paysages (cf. page 15).

La pointe de Saint-Vaast-la-Hougue, dernier éperon rocheux en avant des vastes plages de sable de la côte du Plain, marque la limite sud de l'unité. L'espace qui la prolonge, l'anse du Cul du Loup, a aussi été intégré, pour tenir compte du lien visuel et fonctionnel qui les réunit. L'anse du Brick marque la limite nord-ouest avec l'unité de « Cherbourg et sa rade ». Les routes départementales littorales et arrières-littorales 1 et 116 marquent la transition entre les deux structures paysagères littorale et arrière-littorale.

Le trait de côte de l'unité dessine un arc de cercle du nord-ouest au sud-est. Il est crénelé de petites anses et plages de sable sur platiers rocheux, encadrées d'une multitude de caps rocheux qui dépassent rarement les six mètres d'altitude : les pointes de Barfleur, de Saire, le Cap Lévi et la Hougue offrent des vues panoramiques sur la côte et l'horizon marin. Seul le littoral du sud de l'unité dessine de grands estrans qui hébergent les activités ostréicoles au large de l'île de Tatihou. Les cultures maraîchères dominent les paysages de cette unité.

Ancien découpage de 2001



Nouveau découpage

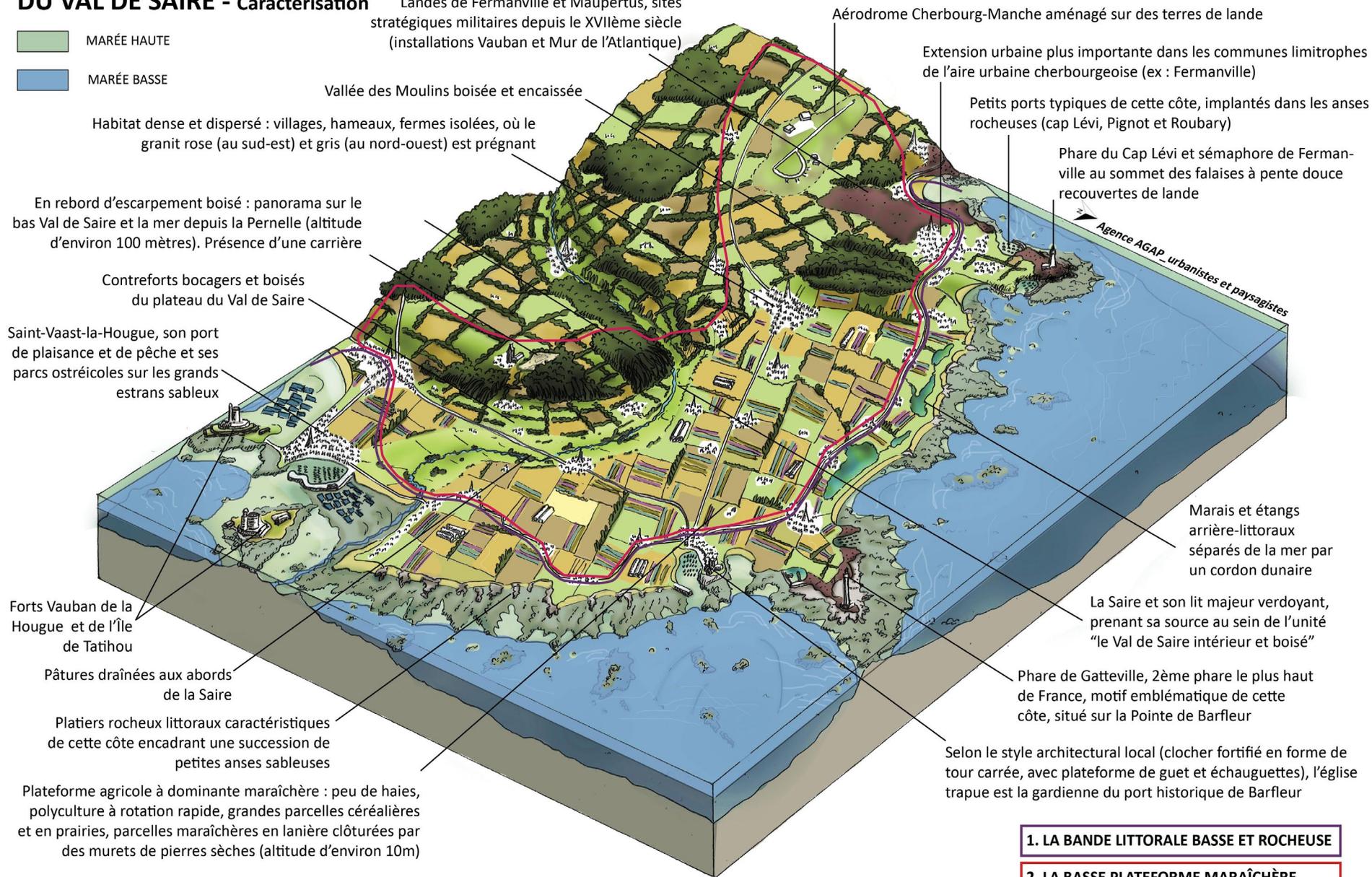


LA CÔTE BASSE, ROCHEUSE ET MARAÎCHÈRE

DU VAL DE SAIRE - Caractérisation

Landes de Fermanville et Maupertus, sites stratégiques militaires depuis le XVIIème siècle (installations Vauban et Mur de l'Atlantique)

- MARÉE HAUTE
- MARÉE BASSE



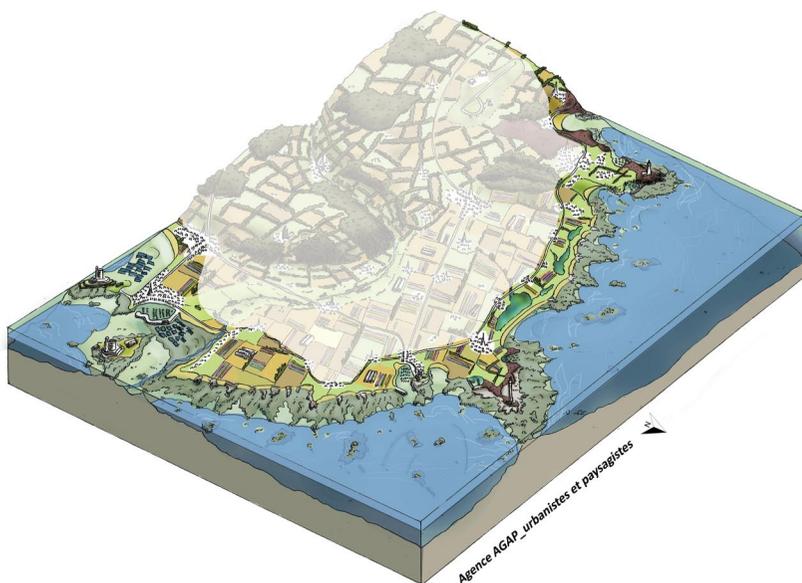
- 1. LA BANDE LITTORALE BASSE ET ROCHEUSE**
- 2. LA BASSE PLATEFORME MARAÎCHÈRE**

Caractéristiques de l'unité paysagère



Caractériser un paysage vise à décrire ses structures paysagères. Celles-ci permettent de le distinguer des paysages voisins. Chaque structure paysagère fera l'objet d'une description propre au sein de cette unité.

Structure paysagère n° 1 : la bande littorale basse et rocheuse



La bande littorale basse et rocheuse se déploie sur une largeur qui va de 500 mètres jusqu'à 2 kilomètres. Elle s'étend de l'anse du Brick au nord, jusqu'au Cul du Loup situé au sud de Saint-Vaast-la-Hougue. Le tracé des routes départementales 1 et 116 correspond à la rupture de pente entre le coteau et le plateau et semble matérialiser la transition paysagère entre les deux structures paysagères littorale et arrière littorale.

L'alternance de pointes granitiques et de petites plages fonde l'originalité de cette côte. Les phares de Gatteville et du cap Lévi sont remarquables

dans ce paysage horizontal très peu arboré. Du fait des embruns et vents fréquents, les parcelles agricoles sont bordées de rares haies basses, offrant des vues élargies sur ces espaces cultivés littoraux.

La côte basse possède deux ports de pêche et de plaisance importants, à Barfleur et à Saint-Vaast-la-Hougue, ainsi que trois petits ports de mouillage, celui du cap Lévi, le port Pignot et le port de Roubary, lovés entre des pointes rocheuses. Celui de Barfleur est un des ports historiques normands, célèbre suite à la bataille d'Hastings qui s'est déroulée en 1066. Lové au creux d'une anse, ce port d'échouage évolue au gré des marées. Le second bâti au cours des années 1980, s'appuie sur une pointe rocheuse au sud de l'unité et est formé d'un bassin à flot. Il est protégé au large par de hautes digues d'enrochement. La cohérence paysagère de la bande littorale repose sur la nature rocheuse de sa côte. Toutefois, le littoral du Val de Saire présente localement plusieurs sous-structures paysagères :

- les basses falaises du cap Lévi ;
- la côte septentrionale à marais arrière-littoraux ;
- la côte est, jalonnée de platiers rocheux pouvant s'étendre sur plus de 500 mètres en mer ;
- les vastes estrans sableux de Saint-Vaast-la-Hougue, où se déploient les activités conchylicoles.

● Les pointes rocheuses et falaises mortes

Les pointes rocheuses structurent la côte basse du Val de Saire, elles sont planes et cernées de vastes platiers rocheux. Certains monuments sont emblématiques de ces paysages et historiquement dépeints par les artistes tels que JM William TURNER ou Jean-Louis PETIT : le phare de Gatteville

situé sur la Pointe de Barfleur (classée au titre des sites pour son caractère pittoresque), le phare du cap Lévi et le sémaphore de Fermanville, ainsi que les forts Vauban édifiés du XVII^e au XIX^e siècles et inscrits sur la liste du patrimoine mondial UNESCO depuis 2008 (fort de la Hougue, de l'île de Tatihou et de l'Îlet). Restée jusqu'à présent assez préservée d'une occupation excessive de l'homme et ceci grâce notamment à sa reconnaissance en tant que site classé et site d'intérêt communautaire Natura 2000, la pointe de Barfleur connaît aujourd'hui une déprise agricole par endroits et un abandon des murets de pierres sèches. Avec son raz visible au large du monumental phare de Gatteville (second phare le plus haut de France), la pointe attire de nombreux visiteurs et notamment les camping-cars qui stationnent tout le long de la route d'accès. Le Conservatoire du littoral et les collectivités locales mènent des réflexions pour améliorer l'accueil des visiteurs. De nombreux blockhaus de la Seconde Guerre mondiale jalonnent les pointes de l'unité, inscrits dans des milieux sableux ou de la lande, tels que dans les falaises en pente douce du Cap Lévi. Compte tenu de leur situation stratégique, ce littoral, et particulièrement les landes de Fermanville et de Maupertus, ont accueilli des installations de Vauban au XVII^e siècle, puis le Mur de l'Atlantique durant la Seconde Guerre mondiale, ce qui singularise la côte de cette unité.



Falaises recouvertes de lande du Cap Lévi, Fermanville.



Petit port de mouillage de Roubary, au creux de deux pointes rocheuses, à marée haute, avec le phare de Gatteville en arrière-plan, pointe de Barfleur.

● Les petites plages à platiers et les marais arrière-dunaires

Les petites plages de la côte basse, en forme de croissant, sont implantées sur le platier rocheux. Sur les communes de Fermanville, Vicq-sur-Mer et Gatteville-le-Phare, des cordons dunaires barrent les vallons qui descendent vers la mer et forment étangs, marais ou prairies humides arrière-littorales. Pour éviter un recul du trait de côte, certaines portions sont renforcées par des digues et enrochements.



Vue sur les platiers encadrant l'estran de la pointe de Landemer, Montfarville.



Marais arrière-littoral de la pointe de Barfleur, avec le clocher et le bourg de Gatteville-le-Phare à l'arrière.

● La plaine littorale

Située entre la route littorale et le trait de côte, la plaine est basse, plane et exposée aux vents. La ligne d'horizon dessinée par la mer se distingue au loin, perceptible au travers des haies de faible hauteur et des rares arbres isolés qui bordent les parcelles agricoles. Tamaris, aubépines, prunelliers, ormes, saules, ajoncs, composent l'essentiel des haies résiduelles. La densité de haies diminue nettement dans les zones à dominante maraîchère, notamment entre la pointe de Barfleur et celle de Saire. Des murets de pierres sèches en granit longent fréquemment les petites routes littorales et organisent les parcelles. Les lignes vert foncé et rases de poireaux, choux, cucurbitacées, laitues, herbes aromatiques, tranchent avec les prairies vert clair et les champs céréaliers dont les hauteurs varient selon les saisons.



Parcelles encloses de murets et haies basses, pointe de Barfleur.



Parcelle en lanière de maraîchage à Réville.

● Les villages et hameaux côtiers

Les hameaux et villages sont nombreux et dispersés. Ils se situent généralement en retrait du trait de côte et jalonnent les routes départementales 1 et 116. Les communes de Fermanville et Vicq-sur-Mer subissent une urbanisation pavillonnaire plus importante que les autres communes, du fait de leur proximité avec Cherbourg-en-Cotentin. Les paysages des bourgs littoraux sont marqués par les activités maritimes :

- le port d'échouage de Barfleur, ensemble urbain inscrit au titre des sites depuis 1988 est animé et renommé comme l'« un des plus beaux villages de France ». Il a été aménagé dans une anse profonde, abritée entre deux pointes rocheuses. L'église Saint-Nicolas « rassemble derrière elle les maisons du bourg comme une flottille suivant son vaisseau amiral » (cf. fiche de présentation du site inscrit de Barfleur de la DREAL). Les paysages et les activités humaines de ce port sont rythmés par les marées et attirent chaque année des milliers de visiteurs. La forte affluence de personnes et notamment d'automobiles est le seul facteur impactant les paysages quotidiens de la cité portuaire ;

- Saint-Vaast-la-Hougue possède de nombreux parcs ostréicoles qui dessinent, à marée basse, de larges motifs géométriques sur l'estran sableux. Son port de plaisance fut construit dans les années 1980. Il est maintenu par de grands quais maçonnés aux abords directs des maisons du bourg tournées vers la mer et par des enrochements. La gare maritime, située au bout de la jetée du port, permet de faire la liaison entre Saint-Vaast-la-Hougue et l'île de Tatihou.



Extension pavillonnaire contemporaine, construite au milieu d'un terrain entouré de haies arbustives de style champêtre, route du phare à Fermanville.



Linéaires de façades mitoyennes du bourg de Barfleur sur la D1, s'étirant en direction du front de mer.

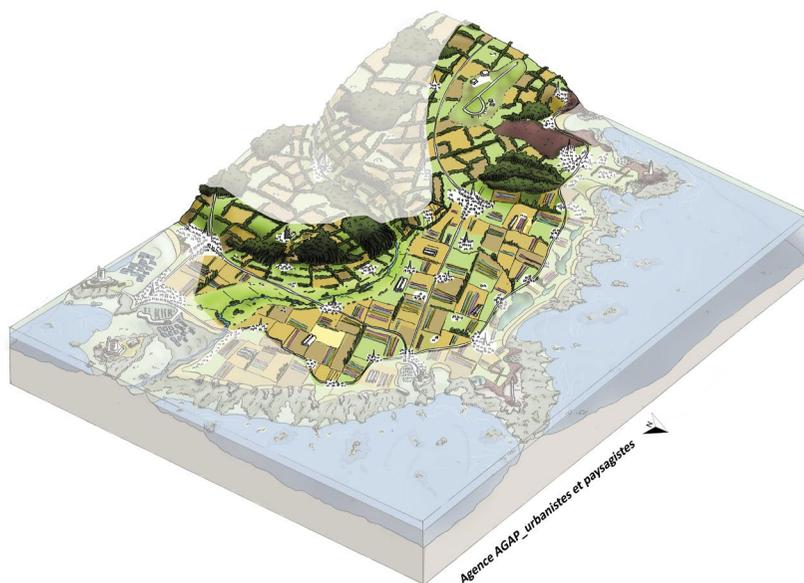


Larges ensembles géométriques des parcs ostréicoles à Saint-Vaast-la-Hougue, posés sur un vaste estran dégagé par la marée.



Port de Barfleur à marée haute, dont la silhouette bâtie remarquable rythme l'horizon marin, encadrant l'anse où les voiliers sont à l'abri des vents et tempêtes

Structure paysagère n° 2 : la basse plateforme maraîchère



La basse plateforme maraîchère est limitée au sud-ouest par les coteaux du plateau du Val de Saire et au nord-est par les routes départementales 1 et 116. Fortement perceptible, l'escarpement boisé de la Pernelle forme un élément majeur du paysage local.

La structure paysagère est caractérisée par différents systèmes agricoles :

- la campagne à dominante maraîchère dépourvue de bocage ;
- les contreforts bocagers du plateau du Val de Saire ;
- les espaces de pâtures drainées autour des cours d'eau.

● La campagne à dominante maraîchère dépourvue de bocage

Le maraîchage domine les paysages du bas Val de Saire, avec son lot de hangars de conditionnement, de serres et tunnels en plastique peu qualitatifs qui artificialisent ces espaces agricoles. Les parcelles maraîchères

s'organisent en étroites lanières et se distinguent des grandes prairies et champs céréaliers par leurs teintes bleu, vert sombre, ou rosé. La polyculture engendre des rotations rapides des productions, laissant fréquemment voir des sols labourés de couleur ocre. Les haies sont moyennes à basses, plantées d'essences arbustives ou de petits arbres tel que le prunellier, le tamaris, l'aubépine, l'orme ou le frêne. Seuls les lointains coteaux du plateau du Val de Saire et les quelques alignements de peupliers viennent rompre la planitude de ces paysages.



Production maraîchère en tunnel à Barfleur.



Parcelle maraîchère bordée de hangars, au pied de la Pernelle, le Petit Vicel, Anneville-en-Saire.

● Les contreforts bocagers du plateau du Val de Saire

Le bourg de la Pernelle se situe sur le sommet des coteaux boisés. Il constitue un point de vue privilégié sur le bas Val de Saire et l'horizon marin où se dessinent les forts de Saint-Vaast-la-Hougue et de Tatihou. Sur les contreforts du plateau, les étroites parcelles de prairies sont densément maillées de haies bocagères, composées de hêtres, chênes, peupliers, saules et noisetiers. Aujourd'hui focalisées sur les contreforts du haut Val de Saire, les haies bocagères étaient représentées par les artistes dès le XIX^e siècle, tels que Jacques COQUILLAY et Guillaume FOUACE, suivant une organisation parallèle aux courbes de niveau.



Les coteaux boisés de La Pernelle, dominant les étendues de prairies, Valcanville.



Vue sur la côte basse et au loin sur St-Vaast-la-Hougue depuis La Pernelle.

● Les espaces de pâtures drainées autour des cours d'eau

La basse plateforme maraîchère est traversée de nombreux petits fleuves côtiers. Au nord-ouest, la vallée des Moulins est encaissée et boisée. Sur le reste de la structure, les cours d'eau sont bordés de prairies humides. Le fleuve de la Saire crée un paysage singulier : son lit majeur initialement humide a été drainé par un maillage de fossés bordés de haies de saules et de peupliers, créant des espaces de pâtures vertes intimes où elle serpente discrètement.



Prairies drainées de la vallée de la Saire, crête boisée et présence de résineux, Valcanville.



Vallée encaissée verdoyante des Moulins, Fermanville.

Matériaux et architecture

L'architecture traditionnelle de la basse côte du Val de Saire est constituée de moellons apparents de granit gris-brun dans sa partie nord-ouest, puis rose à partir de Gatteville et jusqu'au sud de l'unité. Les moellons sont parfois recouverts d'un enduit de teinte claire et les ouvertures sont encadrées de granit, voire ponctuellement de brique. Les toits sont en ardoise ou en schiste bleu.

Dans les rues étroites des centre-bourgs, les bâtisses traditionnelles mitoyennes sont de plain-pied ou à plusieurs étages avec combles. Au sein des hameaux, les corps de ferme restaurés ou toujours en activité, les maisons de paysans et de pêcheurs sont regroupés autour d'églises trapues caractéristiques, dont le clocher fortifié est en forme de tour carrée avec plateforme de guet et échauguettes. Des fermes-manoirs anciennes et isolées sont dispersées dans les paysages ruraux. Dans la périphérie des bourgs, les larges pavillons clos, parés de matériaux variés, dénotent avec le bâti traditionnel, tel qu'à Saint-Pierre-Eglise, proche de Cherbourg-en-Cotentin.

De plus en plus de hangars métalliques dédiés au conditionnement des productions maraîchères élargissent les silhouettes des fermes, employant des matériaux et des volumes qui tranchent avec les constructions traditionnelles. Bâtis de façon isolée le long des routes, sans usage du végétal, ces hangars sont généralement très peu qualitatifs.

L'unité est composée d'éléments architecturaux remarquables et emblématiques : le phare de Gatteville en granit qui culmine à 74 mètres, l'église solide et trapue de Barfleur en arrière-plan du port, les forts militaires de la Hougue, de Tatiheu et de l'Ilet, le phare et le sémaphore de Fermanville postés sur le cap Lévi. Ces éléments caractéristiques du paysage de l'unité paysagère ont été très représentés dans la peinture depuis le XIX^e siècle (Saint-Vaast-la-Hougue par JM William TURNER, Le phare de Gatteville par Jean-Louis PETIT, notamment lors du mouvement du Romantisme).



Hangar de conditionnement à l'architecture peu qualitative aménagé en bord de route, Gatteville-le-Phare.



Ferme-manoir traditionnelle en U dans son environnement arboré, rue de Néhou à Gatteville-le-Phare.

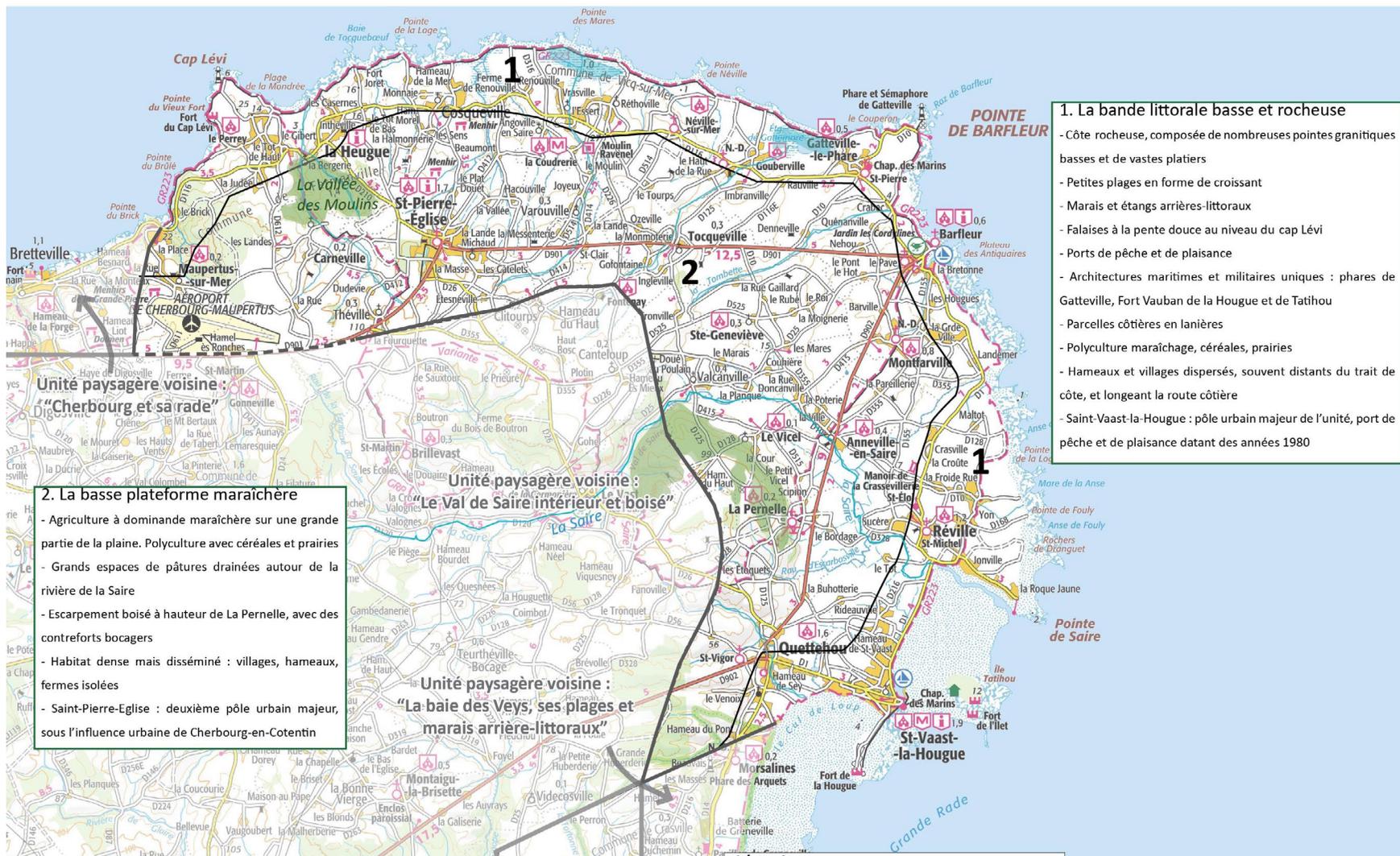


Phare de Gatteville posté à l'extrémité de la pointe de Barfleur, dominant les récifs et l'étendue maritime, Gatteville-le-Phare.



Eglise Saint-Martin et de la Sainte-Trinité typique de la côte basse, dont le clocher est carré et fortifié avec guet et échauguettes. Eglise et son cimetière cernés d'un haut mur bâti en moellons de granit gris-brun, Vicq-sur-Mer.

LA CÔTE BASSE, ROCHEUSE ET MARAÎCHÈRE DU VAL DE SAIRE - Spatialisation des structures paysagères et éléments de paysage de l'unité



Qualification de l'unité paysagère



Qualifier un paysage vise à expliciter les représentations sociales et les systèmes de valeurs associés à ce paysage. Ces représentations et systèmes de valeurs sont soumis à diverses influences qui se diffusent et se stabilisent à différents niveaux d'organisation sociale.

L'unité paysagère telle qu'elle est perçue localement

L'approche sociologique de l'unité paysagère a été abordée lors de trois ateliers publics. Un total de vingt-quatre personnes a participé, regroupant des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux), des techniciens des communautés de communes, des habitants et représentants d'association de protection de l'environnement et des paysages.

● L'appropriation du nom

L'intitulé proposé de « La côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire » est quasi-unanimement reconnu. La seule discussion, engagée par quelques personnes, a porté sur la dimension « légumière » ou « maraîchère » de l'unité paysagère, selon l'idée que la différence entre les deux mots souligne des modes de production agricoles très différents qu'il conviendrait ou pas de valoriser. La notion de maraîchage a donc été conservée, en cohérence avec la réalité de l'unité qui présente une diversité de cultures.

Ateliers du paysage

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

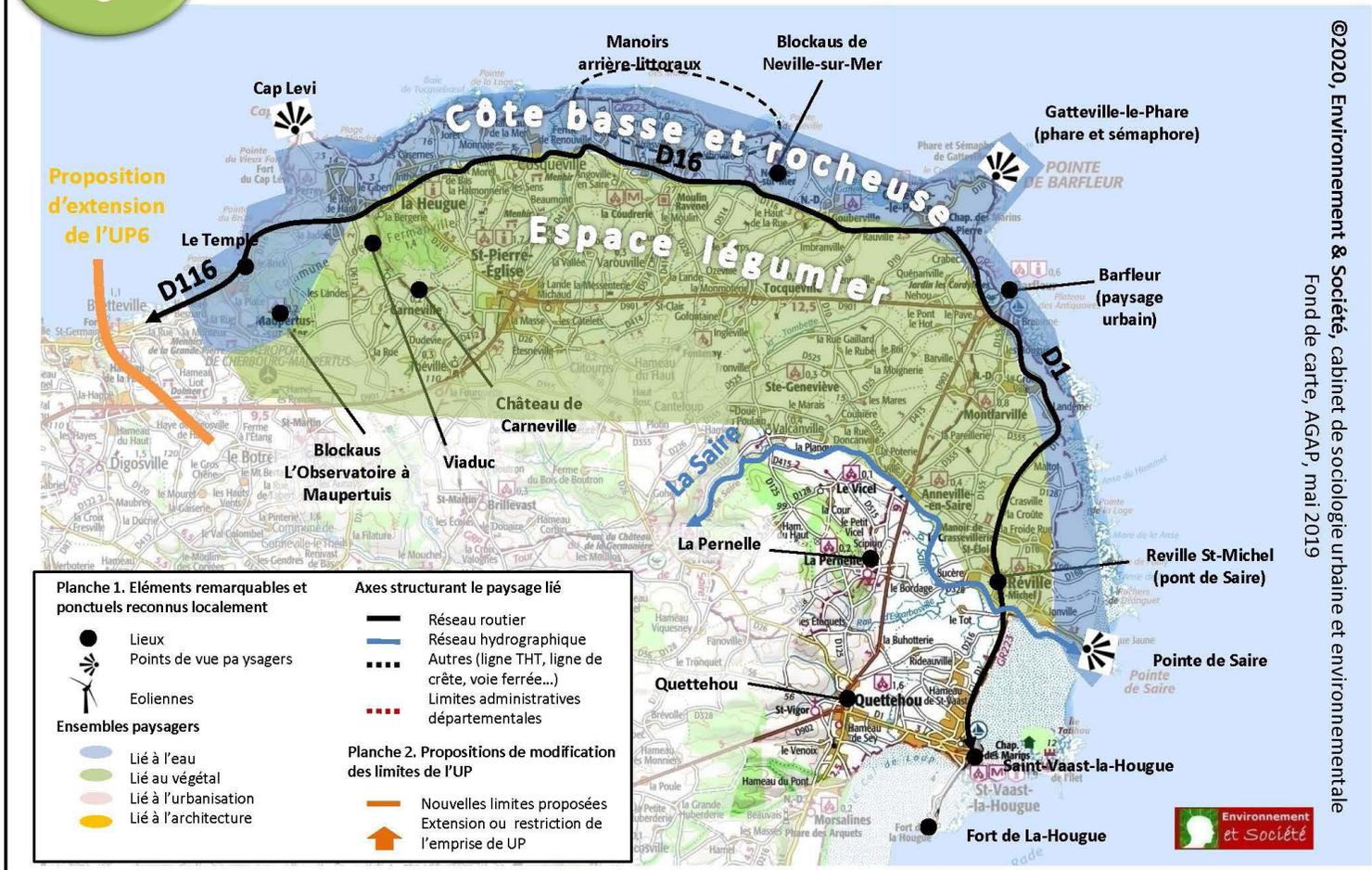
Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, l'unité paysagère semble s'organiser autour de ces deux espaces paysagers : la côte basse et rocheuse « qui est le domaine du Conservatoire du littoral et des promeneurs », et l'espace agricole légumier.

- De façon très unanime, l'unité paysagère se caractérise par sa côte sauvage qui pour le Val de Saire est « une côte basse et rocheuse » par distinction avec les falaises de la Hague. Le paysage de la côte est celui « des murets de pierres aussi » et des points de vue qui donnent sur le grand paysage de l'Océan, du cap Lévi, le plus à l'ouest, jusqu'à la pointe de Saire, en passant par le phare de Gatteville. Rappelant la place stratégique détenue par les surplombs sur la mer au cours de l'histoire, les points remarquables cités sont les blockhaus de Maupertus-sur-Mer et ceux de Néville-sur-Mer. Il y a aussi les manoirs entre la pointe de La Loge et la pointe de Néville ainsi que les paysages urbains de la cité portuaire de Barfleur. Comme pour la Hague, le tracé du chemin de grande randonnée, le GR223, est le principal axe structurant pour les promeneurs. Mais ici, l'unité paysagère s'organise davantage de part et d'autre de la « route côtière » dessinée par les routes départementales 116 et 1, qui annonce le passage dans l'espace du Val de Saire légumier.
- Le Val de Saire légumier impose dans le discours des participants, un mode de production agricole, comme principal marqueur des paysages. Pour les uns, c'est une fierté et un ressort économique historique. Pour les autres, et à demi-mots, c'est un peu à regret : « on préférerait des exploitations maraîchères plus respectueuses de l'environnement et de la santé des hommes ».

UNITE
PAYSAGERE

6

Carte mentale de La côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire, réalisée d'après les Ateliers des Paysages© planches 1 et 2



L'image de l'unité paysagère véhiculée par les arts et différents médias



Jean-Louis PETIT
Phare de Gatteville,
1835-1838.
Position dominante du phare,
cerné de vagues menaçantes par
temps de tempête.



Yves LEJETTE
Barfleur, XIX^e siècle.
Port de pêche paisible et
coloré, derrière lequel se
distingue la silhouette de
l'église ramassée de Barfleur.

L'influence maritime de la côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire a été assez bien représentée et décrite dans les arts du XIX^e siècle à aujourd'hui. L'intérêt est majoritairement porté sur son littoral, et plus rarement sur la campagne intérieure. Les architectures singulières ont souvent été reprises comme éléments emblématiques par les artistes, que l'Etat a ensuite choisi d'institutionnaliser et de protéger : le phare de Gatteville est classé au titre des sites pour son caractère pittoresque, les

forts de la Hougue et de Tatihou sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial UNESCO en tant que bien en série des fortifications de Vauban, et l'église de Barfleur est prégnante au sein de son port inscrit au titre des sites. Les peintures des paysages du XIX^e siècle montrent une mer menaçante, en proie à de violentes tempêtes à l'origine de naufrages terribles. Les paysages sont ensuite représentés de manière plus sereine, et admirative.



Guillaume FOUACE
Pernelle, 1859.
Large perspective sur toute
la côte basse depuis le
promontoire de la Pernelle,
où trône son église.



Maurice PIGEON
Tatihou, XX^e siècle.
Mer calme dans la brume
matinale, où naviguent
les voiliers, près du fort de
Tatihou.



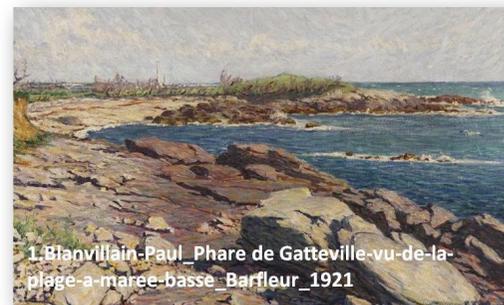
William TURNER
Saint-Vaast-la-Hougue, 1826.
Paysage dénudé par la brume
matinale autour du fort de la
Hougue.

La campagne, occupée par des prairies bocagères, était perçue comme paisible, froide, presque vierge, difficile et balayée par les vents. Les écrivains Jules RENARD et René BAZIN ont admiré et décrit, au XIX^e et début XX^e siècle, Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur et la campagne silencieuse associée à la mer au travers de vues lointaines. La Pernelle est également reconnue pour les panoramas qu'elle offre sur l'ensemble du bas Val de Saire et la mer.

Les sites clés retrouvés dans les représentations et guides touristiques du XIX^e siècle à aujourd'hui sont : Saint-Vaast-la-Hougue, Barfleur, sa pointe et son port, le cap Lévi, la Pernelle, le phare de Gatteville, les tours Vauban de la Hougue et de Tatihou, le petit fleuve de la Saire et la Vallée des Moulins.

Lors des ateliers publics les participants ont eu la possibilité de choisir l'iconographie la plus représentative de l'unité paysagère selon eux : la peinture n° 3 de Jacques COQUILLAY, dénommée « Saint-Vaast au printemps », « cumule l'aspect rocheux, les îles et les zones agricoles de culture et d'élevage ».

Ateliers du paysage



1. Biau-Paul_Phare de Gatteville-vu-de-la-plage-a-maree-basse Barfleur_1921

N° 1 : perspective sur le littoral plan et rocheux de la côte basse.



2. Enault-François_Marais du Cotentin en hiver_19e

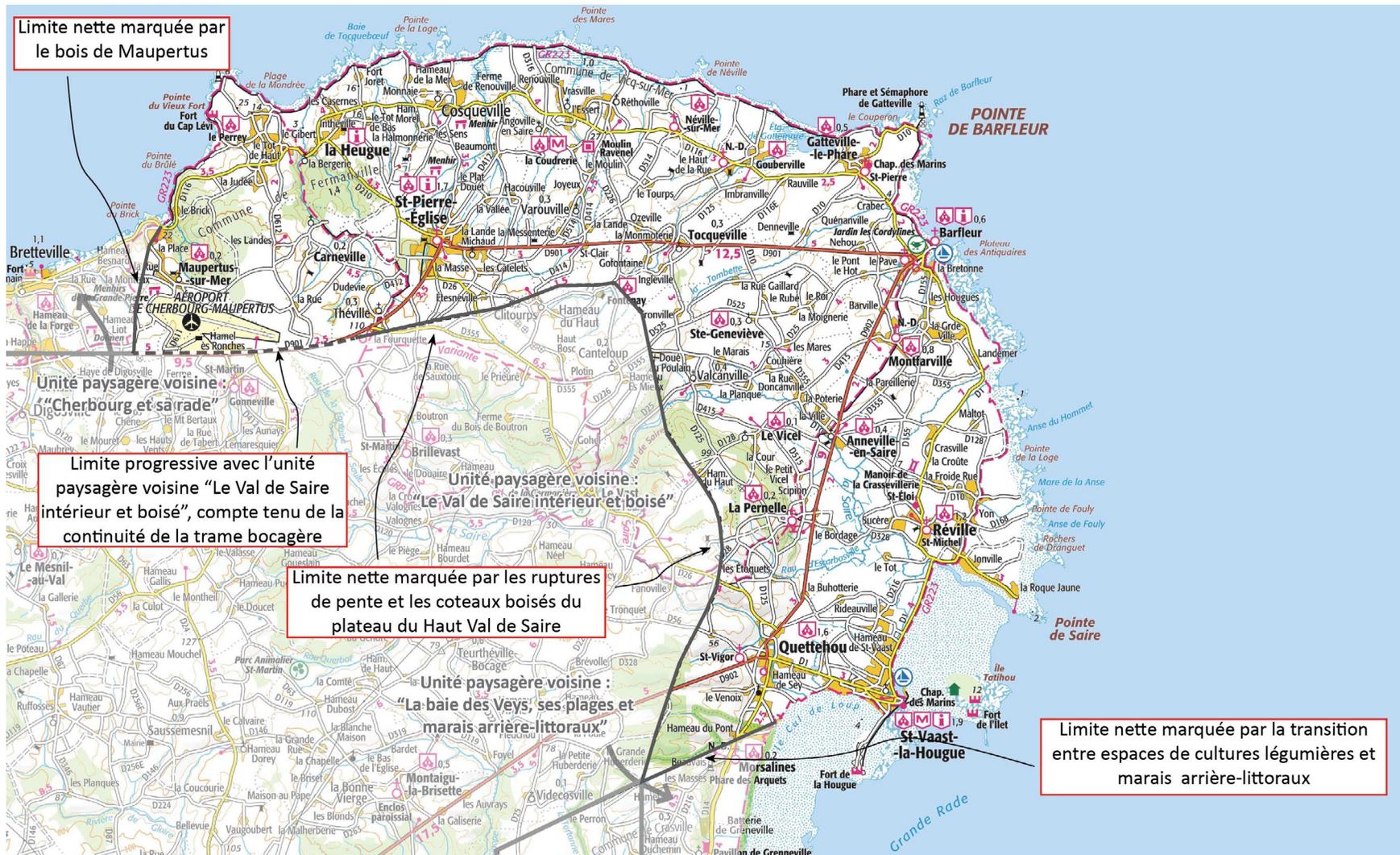
N° 2 : départ des voiliers dans le port de Barfleur au petit matin.



3. Coquillay-Jacques_StVaast au printemps_20e

N° 3 : perspective sur la côte basse agricole, avec les forts de la Hougue et de l'île Tatihou en arrière-plan faisant face à l'immensité de la mer.

LA CÔTE BASSE, ROCHEUSE ET MARAÎCHÈRE DU VAL DE SAIRE - Caractérisation des limites de l'unité



Limite nette marquée par le bois de Maupertus

Unité paysagère voisine : "Cherbourg et sa rade"

Limite progressive avec l'unité paysagère voisine "Le Val de Saire intérieur et boisé", compte tenu de la continuité de la trame bocagère

Limite nette marquée par les ruptures de pente et les coteaux boisés du plateau du Haut Val de Saire

Unité paysagère voisine : "Le Val de Saire intérieur et boisé"

Unité paysagère voisine : "La baie des Vey's, ses plages et marais arrière-littoraux"

Limite nette marquée par la transition entre espaces de cultures légumières et marais arrière-littoraux

Légende :

- Limites paysagères nettes
- Limites paysagères progressives
- Réseau hydrographique majeur

(Sources de la carte : IGN SCAN 100)
0 2.5 5 kn



Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

LA CÔTE BASSE, ROCHEUSE ET MARAÎCHÈRE DU VAL DE SAIRE - Dynamiques paysagères

DYNAMIQUES NATURELLES

1. Erosion du trait de côte sur les littoraux sableux, incitant à l'enrochement du littoral et entraînant la délocalisation de certaines activités humaines (ostréiculture, agriculture)
2. Menace de submersion marine des marais arrière-littoraux, actuellement gérés par des ouvrages hydrauliques qui garantissent leur faible salinité, et ainsi la mise en culture des parcelles annexes (à l'exception de l'étang de Gattemare).

DYNAMIQUES INDUSTRIELLES

3. Continuité d'exploitation de la carrière de la Pernelle

DYNAMIQUES TOURISTIQUES

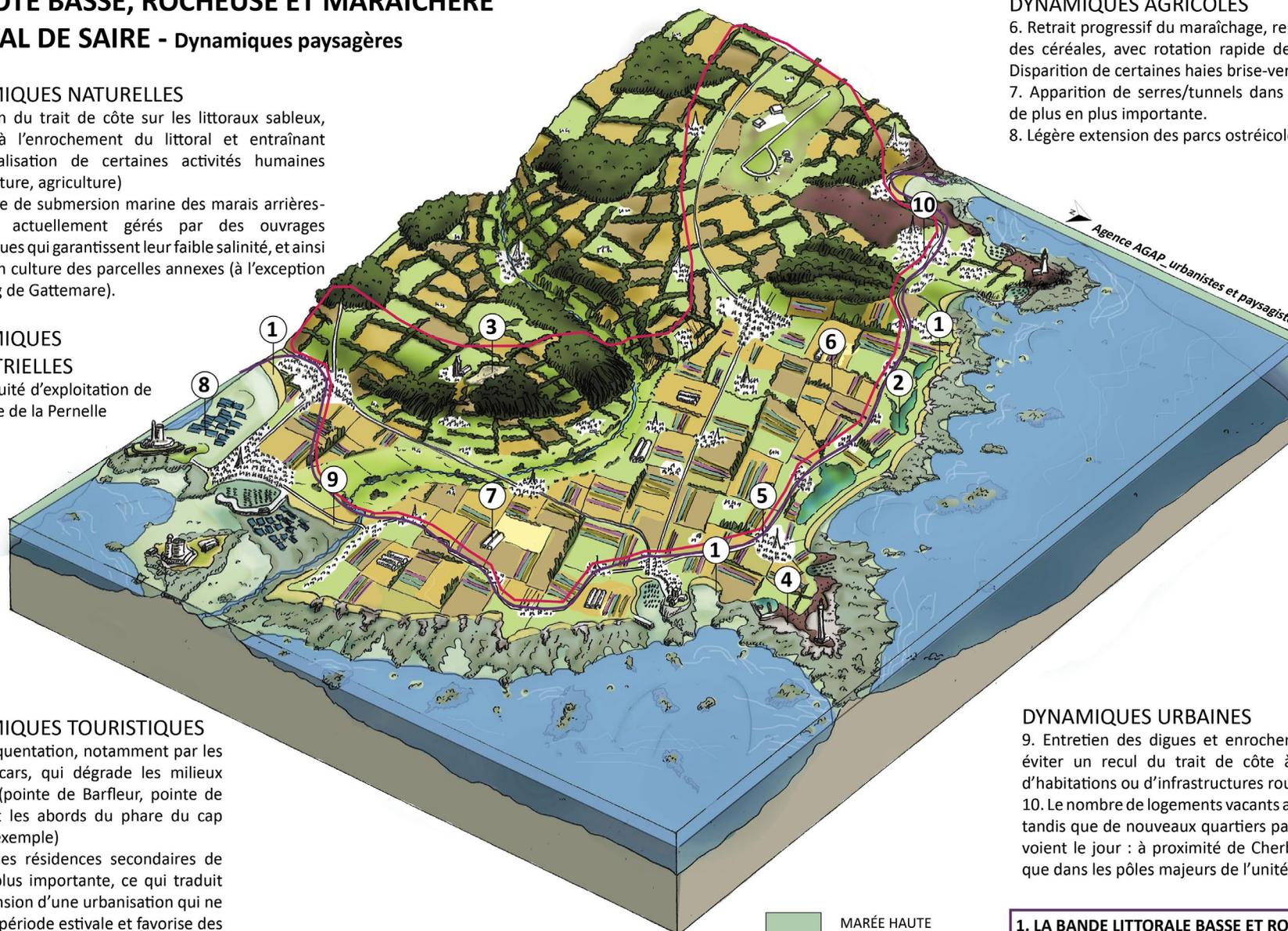
4. Surfréquentation, notamment par les camping-cars, qui dégrade les milieux naturels (pointe de Barfleur, pointe de Réville et les abords du phare du cap Lévi par exemple)
5. Part des résidences secondaires de plus en plus importante, ce qui traduit une extension d'une urbanisation qui ne vit qu'en période estivale et favorise des quartiers vides l'hiver.

DYNAMIQUES AGRICOLES

6. Retrait progressif du maraîchage, remplacé par des céréales, avec rotation rapide des cultures. Disparition de certaines haies brise-vents.
7. Apparition de serres/tunnels dans le paysage de plus en plus importante.
8. Légère extension des parcs ostréicoles.

DYNAMIQUES URBAINES

9. Entretien des digues et enrochements pour éviter un recul du trait de côte à proximité d'habitations ou d'infrastructures routières
10. Le nombre de logements vacants a augmenté, tandis que de nouveaux quartiers pavillonnaires voient le jour : à proximité de Cherbourg, ainsi que dans les pôles majeurs de l'unité.



MARÉE HAUTE

MARÉE BASSE

1. LA BANDE LITTORALE BASSE ET ROCHEUSE

2. LA BASSE PLATEFORME MARAÎCHÈRE

Atlas des paysages de la Manche - DREAL de Normandie

Les dynamiques paysagères à l'oeuvre



L'analyse de l'évolution des paysages et des dynamiques générales repose sur l'étude des cartes d'analyse thématiques (environnement, paysages, risques) fournies par les services de la DREAL et par les collectivités, ainsi que sur des vues aériennes IGN et celles extraites de l'observatoire photographique de la DREAL et sur les données récoltées lors des ateliers rassemblant les services de l'État et autres institutions œuvrant dans le domaine du paysage.

Les dynamiques paysagères analysées par les paysagistes

- **Dynamiques de la structure paysagère n° 1 : la bande littorale basse et rocheuse**



Concernant le ruban côtier du Val de Saire, l'atlas de 2001 constatait des conflits d'usage entre ostréiculteurs, plaisanciers et touristes, notamment à hauteur de Saint-Vaast-la-Hougue. Dans les communes proches de Cherbourg, les opérations en lotissements avaient tendance à se multiplier. L'apparition d'un nouveau système agricole plus varié, commençait à mêler céréales et légumes, avec pour objectif parallèle la replantation de haies.

Comme cela avait été anticipé, la production maraîchère a reculé en vingt ans dans les paysages agricoles de la côte basse. Certaines haies brise-vents de tamaris, constituées pour le maraîchage, ont été arrachées et on observe très peu de replantations de haies contrairement à ce qui avait été pressenti.

Sur les communes de Fermanville, Vicq-sur-Mer, Gatteville-le-Phare et Barfleur, l'érosion naturelle du trait de côte est visible, renforcée ces dernières années par les tempêtes de 2018 et 2020. Cela amène les paysages agricoles à muter progressivement : les activités devant être délocalisées vers l'intérieur des terres dans le cas où le choix est d'accompagner les mouvements du trait de côte. Les marais arrière-littoraux et les terres cultivées annexes, dont la faible salinité a été maintenue jusqu'ici par des ouvrages hydrauliques, les « nòs » (fossés qui permettent de gérer le niveau des eaux), sont exposés en effet aux risques de submersion marine (à l'exception de l'étang de Gattemare), menaçant l'agriculture littorale présente dans les marais.



Marais de Vicq-sur-Mer entre 2000 et 2014 : le cordon dunaire connaît une légère érosion avec la disparition localisée de la végétation dunaire (DREAL ROMEO INDIA & Marc HELLER).



Zones sous le niveau marin

- + d'1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m en dessous du niveau de référence
- 0 à 1 m au dessus du niveau de référence

Carte présentant les zones les plus à risque face à la submersion marine en cas d'aléas climatiques majeurs : la mare de Vauville et certaines zones humides des massifs dunaire sont les plus exposés, car leur altitude est assez proche du niveau de la mer. Les espaces urbanisés sont assez peu menacés (carmen.application.developpement-durable.gouv.fr).

Les communes urbaines et touristiques bordant le littoral sont plus exposées aux risques d'érosion et de submersion marine. Elles sont contraintes d'entretenir et d'édifier des ouvrages de défense contre la mer à proximité d'infrastructures routières, d'habitations, ou de campings, notamment le long de la route départementale 1 entre St-Vaast-la-Hougue et Réville.

La surfréquentation touristique du littoral favorise malheureusement la dégradation des milieux naturels, comme par exemple à la Pointe de Barfleur, à la Pointe de Réville et aux abords du phare de Fermanville, avec notamment l'occupation importante des espaces par les camping-cars. La Communauté d'agglomération du Cotentin envisage ainsi d'établir un schéma d'accueil des camping-cars sur ce littoral attractif.



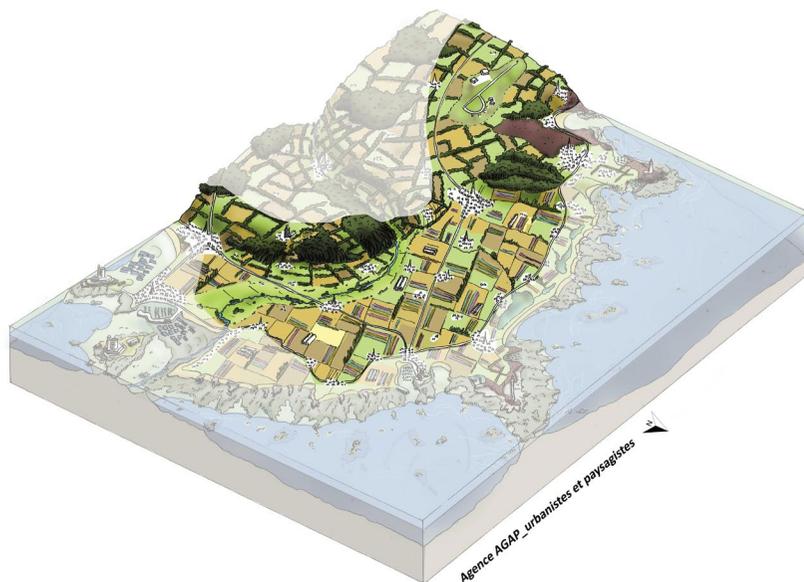
En période estivale, omniprésence des automobilistes et notamment des camping-cars garés le long de la route qui mène au phare de Gatteville et barrent les vues sur la mer, pointe de Barfleur, Gatteville-le-Phare.

Les extensions urbaines restent limitées sur le territoire, à l'exception du pôle majeur de Saint-Vaast-la-Hougue et des communes proches de Cherbourg (Fermanville et Saint-Pierre-Eglise). Cette progression n'est pourtant pas proportionnelle à l'évolution de la population, qui a plutôt tendance à stagner ou décroître selon les communes (cf. SCoT du pays du Cotentin). La part de résidences secondaires, sous forme pavillonnaire, représente 30 % sur la côte basse.



Pointe de Saire entre 2000 et 2014 : Certaines parcelles agricoles se sont élargies (cercle jaune). De nouveaux pavillons ont été bâtis, proches de la côte (cercle rouge) (DREAL ROMEO INDIA & Marc HELLER).

● Dynamiques de la structure paysagère n° 2 : la basse plateforme maraîchère



Tel qu'il a été précisé pour la structure du ruban littoral du Val de Saire, l'atlas de 2001 constatait l'apparition d'un nouveau système agricole plus varié, mêlant céréales et légumes, avec pour objectif parallèle la replantation de haies, pour limiter la simplification du dessin parcellaire lié à la concentration des exploitations. Plusieurs carrières en activité avaient été recensées.

L'agriculture locale a vu un recul du maraîchage et favorise aujourd'hui une rotation rapide des cultures entre céréales, productions maraîchères et prairies. Nombres de parcelles en lanières ont ainsi disparu, donnant lieu à un paysage agricole largement ouvert, maillé seulement de quelques haies. Les serre-tunnels continuent d'apparaître dans les parcelles et traduisent une modification du type de cultures, ainsi qu'une dévalorisation des paysages maraîchers locaux. Par ailleurs, la demande de tourisme vert est de plus en plus forte aujourd'hui au sein de l'unité.



Les paysages maraîchers s'accompagnent de plus en plus de grandes serres-tunnels qui masquent les perspectives, Ancreville, Montfarville.

L'exploitation de la carrière de la Pernelle diminue, la végétation est en train de reprendre ses droits dans certaines parties du site.



Vue sur la côte basse depuis La Pernelle entre 2000 et 2014 : La carrière est recouverte progressivement par la végétation spontanée. De rares haies ont été replantées sur les contreforts du plateau, cependant les chênes et les hêtres se sont épaissis et habillent le paysage (DREAL ROMEO INDIA & Marc HELLER).

Les enjeux relevés par les ateliers publics

La question des dynamiques paysagères perçues sur le territoire n'amène que peu d'échanges auprès des participants des ateliers, ce qui laisse transparaître une grande stabilité des paysages sur la côte basse du Val de Saire selon leur point de vue. Les discussions ont concerné davantage le sud du Val de Saire compris dans l'unité paysagère voisine du « Val de Saire intérieur et boisé » (UP n° 7).

Ateliers du paysage

Entre dynamiques réelles et dynamiques perçues

A la suite des ateliers participatifs, il semble qu'aucune dynamique particulière ne soit perçue par l'ensemble des participants sur l'unité de « La côte basse, rocheuse et maraîchère du Val de Saire ». Des dynamiques existent pourtant, mais ne sont pas recensées car peut-être bien tolérées par la population. L'évolution de la campagne à dominante maraîchère est assez peu visible : très peu de haies ont été replantées ; les haies existantes se sont épaissies ; les parcelles maraîchères ont cédé de la place aux grandes cultures et prairies.

Pour l'instant, les activités et infrastructures qui bordent le littoral sont assez bien protégées de la mer par des digues, ce qui convient aux habitants locaux concernés.

Cependant, l'érosion du trait de côte et les risques de submersion marine sont tangibles au niveau de marais actuellement doux et saumâtres, qui vont peut-être devenir des marais maritimes ou des lagunes. Le paysage littoral de Vicq-sur-Mer va être notamment fortement impacté. Le sentier littoral devra être déplacé dans les terres car il ne sera certainement plus utilisable à marée haute.

Atouts / faiblesses / opportunités / menaces



Les atouts et faiblesses de l'unité paysagère désignent des éléments de paysage ou des dynamiques qui présentent des opportunités ou des menaces pour l'amélioration du cadre de vie des populations.

Atouts et opportunités

- **Un patrimoine architectural représentatif de l'unité :**
 - l'entretien du patrimoine architectural militaire et urbain est important pour la valorisation des paysages locaux (exemple : la Tour Vauban de la Hougue est menacée par le recul du trait de côte) ;
 - l'île Tatihou est bien gérée et valorisée par le Conseil départemental de la Manche et le Conservatoire du littoral.
- **Des espaces naturels sublimes :**
 - la côte à platiers rocheux est captivante ;
 - les marais arrière-littoraux favorisent une faune et une flore spécifiques.
- **Des activités terrestres et maritimes dynamiques et identitaires :**
 - les deux ports se complètent par leurs usages ;
 - les couleurs de la campagne évoluent avec les productions saisonnières ;
 - les parcs à huîtres font vivre les paysages littoraux à marée basse.

Faiblesses et menaces

- **Des activités et infrastructures en proie à l'érosion du trait de côte :**
 - les réflexions à mener et les solutions à mettre en place devront intégrer la dimension paysagère, afin de ne pas dénaturer une côte sauvage qui évolue naturellement du fait des vents et des tempêtes.
- **Un développement de l'habitat individuel favorisé par la demande en résidences secondaires :**
 - ces développements doivent être maîtrisés, afin d'éviter qu'il aient un impact négatif sur les paysages, ceci en respectant les caractéristiques géographiques pour implanter les nouvelles constructions et en choisissant des matériaux, tonalités et volumes cohérents avec l'architecture traditionnelle.
- **L'apparition progressive de tunnels-serres qui doit être gérée :**
 - certaines cultures maraîchères sont de plus en plus exploitées sous serre. Ces dernières doivent être mieux intégrées au paysage local, par le choix de leur lieu d'implantation, ainsi que la constitution d'une maille bocagère par exemple.
- **Une activité touristique sur certains lieux côtiers non maîtrisée :**
 - les collectivités se mobilisent pour réfléchir à des aménagements permettant de réguler les excès de la fréquentation touristique et d'éviter les points de concentration.

Liste des communes concernées en tout ou partie

- Anneville-en-Saire
- Barfleur
- Bretteville
- Carneville
- Clitourps
- Fermanville
- Gatteville-Le-Phare
- Gonneville-le Theil
- La Pernelle
- Le Vicel
- Maupertus-sur-Mer
- Montfarville
- Quettehou (communes déléguées : Morsalines, Quettehou)
- Réville
- Sainte-Geneviève
- Saint-Pierre-Eglise
- Saint-Vaast-la-Hougue
- Théville
- Tocqueville
- Varouville
- Vicq-sur-Mer (communes déléguées : Cosqueville, Gouberville, Néville-sur-Mer, Réthoville)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie
Cité administrative - 2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex - Tél. 02 35 58 52 80
1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 - Tél. 02 50 01 83 00

www.normandie.developpement-durable.gouv.fr

